

16<sup>e</sup> 21Guilbert  
Alexandrine J<sup>h</sup>

L'an mil huit cent quarante un, le vingt septième jour du mois de Septembre, à cinq heures du soir, en la mairie et s'assemblant nous Louis Bellart, Maire officier de l'état civil de la commune de Mizeron, Canton de Saint-Omer (sud) arrondissement de Saint-Omer, Département du Pas de Calais, ont comparu Joseph Henri Louquet, âgé de trente deux ans manouvrier, et Charles François Guilbert, âgé de soixante trois ans, menages, tous deux domiciliés en cette commune. Lesquels nous ont déclaré qu'Alexandrine Joseph Guilbert, âgée de vingt huit ans, ménagère, née et domiciliée en cette dite commune, épouse du premier comparant, fille légitime de Charles François Guilbert et de feu Marie Anne Joseph Jénot, est décédée en sa demeure au jour d'hui à deux heures après midi. La dite déclaration faite par les sieurs Joseph Henri Louquet, et Charles François Guilbert, ci dessus dénommés, le premier, époux de la défunte, et le second, père, nous étant advenu du lieu par notre transport auprès de la personne décédée, nous en avons sur le champ dressé le présent acte. Lecture faite les deux témoins ont déclaré ne savoir signer. De ce interpellé et nous avons signé.